



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28 SEP. 2016

Dossier complet le

04 OCT. 2016

N° d'enregistrement

FOH416PC094

1. Intitulé du projet

Création d'une zone commerciale d'intérêt communautaire à AMELECOURT (57)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Saulnois (CCS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Roland GEIS - Président

RCS / SIRET

2 4 5 7 0 1 2 0 6 0 0 1 4 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Le projet sera établi sur un terrain d'assiette d'une surface de 6,59 ha. Le plan d'aménagement figurant sur la carte 5 page 24 du document annexe prévoit une surface constructible totale de 44 445 m ² . Selon le règlement de zone du PLU, l'emprise au sol des constructions ne devra pas excéder 60% de la surface du terrain, soit 26 667 m ² maximum. La SHON sera donc au maximum de 28000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Sur un terrain d'assiette de 6,59 ha, il s'agit de créer une zone commerciale de 7 lots qui permettra d'offrir aux habitants une diversité commerciale.

La ZIC sera desservie par un tourne à gauche depuis la RD55 (CF plan d'aménagement en annexe du document joint). Cet aménagement permettra entre autre, de réduire la vitesse des véhicules sortant de Château-Salins vers Metz.

4.2 Objectifs du projet

Par délibération n° CCSDCC14093 du 7 juillet 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la prescription d'une Zone Commerciale d'Intérêt Commerciale (ZIC) en zone 1AUX du PLU d'Amélecourt.

En effet, le diagnostic commercial du territoire du Saulois (réalisé par le cabinet INTENCITE) a permis :

- De clarifier les opportunités de développement du commerce sur le territoire du Saulois,
- De préconiser que la CCS intervienne sur les projets commerciaux d'intérêt intercommunal, c'est-à-dire avec un rayonnement supérieur au périmètre communal ;
- De montrer l'opportunité de créer une nouvelle zone commerciale sur le territoire du Saulois.

En termes d'attractivité, l'ouverture d'une telle zone entraînerait la création de nouveaux emplois mais également d'emplois diversifiés. Par conséquent, de nouveaux ménages et des jeunes couples pourraient être attirés par cette dynamique. Il est important de noter que cette zone sera un moteur économique qui profitera à l'ensemble de la CCS soit 128 communes. Son emplacement est également très stratégique, à l'entrée de Château-Salins et au croisement de 2 axes routiers majeurs que sont la RD955 et la RD974 qui comptabilisent à eux deux 8000 véhicules/jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a été soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette : 6,59 ha	
Prévision de surface constructible : 44 445 m ²	
Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) : 28000 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "le petit boeuf"
Commune d'AMELEECOURT
Parcelles n° 124-125-126-127
128 de la section 25

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 49 ' 45 " 28N Lat. 6 ° 30 ' 00 " 66E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet nécessite un permis d'aménager. Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager, il sera prévu la rédaction d'une programme de travaux qui sera rédigé par un bureau d'études VRD. Ce programme de travaux prévoira les modalités d'aménagement : terrassement, voirie (provisoire et définitive), assainissement (EP et EU), eau potable, défense incendie, desserte électrique et gaz, éclairage public, réseaux télécommunication, espaces verts.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La quasi-totalité de la zone est couverte par une prairie eutrophe de fauche améliorée parfois pâturée. Aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée. Les espèces recensées sont les suivantes : Houlque, gaillet mou, pissenlit, ray grass, potentille rampante, Berce, dactyle agglomérée, Avoine élevée. Les boisements correspondent à un verger en friche abandonné, sur la parcelle 125, composé d'un Néflier, d'un Cognassier, d'un Prunier et d'un Cerisier. Notons la présence des arbres d'alignements en bordure de la RD 955 : il s'agit de Tilleuls à Large feuilles. Enfin, les limites Nord et Ouest de la ZIC sont plantées par une haie arbustive.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Amelécourt a été approuvé par DCM en date du 21/01/2015. Le débat sur le PADD a été réalisé le 08 mars 2010. Ce document n'a subi aucune modification depuis. La zone visée par le projet est classée en 1AUx : il s'agit d'une zone d'urbanisation future non équipée, réservée essentiellement aux activités commerciales.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'a pas fait l'objet d'un classement au titre des zones humides. Dans le rapport d'étude des zones humides de l'arrondissement de Château-Salins et Sarrebourg réalisé conjointement par ECOLOR et le CENL en 2008, le site du projet n'a pas été classé comme étant "humide".
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une commune non couverte par un plan de prévention des risques naturels même si Amelécourt est concerné par des inondations de la Petite Seille. Pour autant, le projet n'est pas concerné par un aléa d'inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zone du projet est limitrophe (moins de 50 m) par rapport au site NATURA 2000 n° FR4100232 de type ZSC "Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIC sera bien évidemment et nécessairement raccordée au réseau d'eau potable. Il va donc y avoir une augmentation de la consommation en eau potable.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIC n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau souterraines dans la mesure où les eaux pluviales seront gérées par des dispositifs adaptés avec rejet limité et traité dans le milieu naturel (fossé puis Petite Seille)
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'accueil de la ZIC est relativement plat, sans contraintes topographiques particulières. Dans ces conditions, les travaux de terrassements devront essayer d'équilibrer les volumes de déblais/remblais.
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit pleinement sur une prairie améliorée/pâturée. Le verger en friche se situe dans la zone de réciprocité des 70 m depuis la RD955. Il sera donc conservé comme "espace vert" dans lequel il est prévu la gestion des eaux pluviales sous forme d'une noue enherbée. Ainsi, on ne dénombre que 4 arbres fruitiers enrichés qui seront susceptibles d'être impactés par les travaux de mise en forme de la noue. Pour éviter de détruire des nichées d'oiseaux potentielles, l'abattage d'arbres devra intervenir entre le 1er/09 et le 1er/03, période correspondante à l'absence de nidification des oiseaux. En revanche, les haies arbustives délimitant la partie nord et Ouest seront conservées et l'état et même renforcées conformément au plan d'orientation figurant au PLU.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par rapport au site NATURA 2000 tout proche, le projet ne vient consommer aucun habitat d'intérêt communautaire recensé sur le site Natura 2000 (Prés salés notamment). De même, le projet ne vient impacter aucune espèce animale identifiée dans le site Natura 2000 de la vallée de la Seille et Petite Seille.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, forestiers ou maritimes. En revanche, le projet consommera 6,59 ha de terres agricoles (prairie de fauche/pâturée).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone inondable de la Petite Seille est beaucoup trop éloignée du site du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la circulation automobile sur la chaussée et les parkings, le projet n'aggravera pas la situation sonore dans les environs proches. En effet, le site reste trop éloigné des premières habitations de la zone agglomérée de Château-Salins. Rappelons que le site est proche des 2 axes routiers majeurs à circulation importante.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vas pas dégrader d'une manière générale la qualité de l'air. Seule la circulation automobile et des camions (arrivée-départ) dégradera de manière succincte et temporairement la qualité de l'air par les émissions carboniques. Cependant, du fait de la position dans une plaine ouverte, la dispersion des polluants pourra s'effectuer dans de bonnes conditions.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Concernant les émissions lumineuses, nos recommandations sont : un éclairage efficace suppose que seules les zones qui le nécessitent soient éclairées avec une puissance adaptée. L'éclairage direct est donc toujours à privilégier lorsqu'un simple balisage est insuffisant. Des solutions de baisses de puissance pendant la nuit ou de variation en fonction de la détection d'une présence peuvent être envisagées pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse (ciel éclairé perturbant la faune). Des solutions autonomes (alimentées par panneaux photovoltaïques existents et pourraient constituer un élément novateur et valorisant pour la future zone commerciale.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eau pluviale devront subir un traitement qualitatif et quantitatif avant tout rejet vers le milieu naturel. Il sera demandé que chaque lot traite ses eaux pluviales à la parcelle avec un rejet limité vers une noue qui achemine les eaux vers un bassin de rétention. Le rejet et la surverse de ce bassin seront dirigés vers le fossé situé de l'autre côté de la RD674. Ce fossé appartient à l'association foncière d'Amelécourt et qui conflue avec la Petite Seille.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les terrains agricoles vont être remplacés par de l'activité commerciale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'est pas connu d'autre projet dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Amelécourt est bien trop éloigné de la frontière allemande.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Hormis le petit verger en friche, le terrain d'accueil du projet ne contient aucun élément naturel (bois, haie, zone humide, plan d'eau ...) et donc par conséquent, n'entraîne la destruction d'aucune espèce animale ou végétale rare ou protégée. Concernant le petit verger en friche et afin d'éviter la destruction de nichées, l'abattage des 4 arbres fruitiers devra intervenir en dehors de la période de reproduction de l'avifaune. En compensation et conformément au plan d'orientation du PLU, le réseau de haie périphérique à la zone du projet sera renforcé au moyen d'une strate arbustive. Ces plantations compenseront pleinement les 4 fruitiers impactés lors des travaux de mise en forme de la noue.

Hormis la consommation de terrain agricole (prairie améliorée de fauche/pâturée), le projet n'a aucune incidence sur les milieux naturels et leur fonctionnement écosystémique notamment avec le site Natura 2000 de la vallée de la petite Seille tout proche. En effet, la RD674 reste un barrière conséquente entre le site du projet et le site Natura 2000.

Le projet va entraîner évidemment une artificialisation du site mais celle-ci reste cantonnée au croisement des 2 routes départementales majeures, permettant d'enclaver la future zone commerciale. Le projet devra traiter tous ces rejets (Eau usée et pluviale) conformément à la réglementation en vigueur minimisant les risques sur la population ou sur le voisinage. Un dossier loi sur l'eau sera déposé auprès de la DDT57. Ce dossier précisera les modalités de traitement et de rejet des eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un extrait du plan de zonage du PLU actuel d'Amelécourt
Une carte des habitats biologiques du site
Le courrier de réponse de GRT GAZ au sujet du gazoduc.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

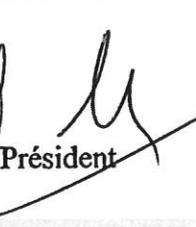
CHATEAU-SALINS

le,

03/10/2010

Signature





 Le Président